Tel : 05 46 50 64 63
E-mail : contact@gerfiplus.fr

Sécurité et autonomie dans les déplacements

OBJECTIFS

- Permettre aux ouvriers(ères) d'ESAT/EA de mieux connaître et respecter le code de la route et les règles de sécurité, lors de leurs déplacements (à pied, vélo, cyclomoteur, voiture sans permis, transport en commun).
- Leur permettre de mieux se repérer pour une plus grande autonomie.

Méthodes pédagogiques :
Autoévaluation en amont de la formation
Recueil des attentes
Recueil des attentes. Apports théoriques, législatifs, mises en situation, travail en sous-groupes, vidéo
Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

Personnes concernées / Prérequis :
Ouvriers(ières) d'ESAT/EA / La maîtrise de la lecture et de l'écriture est facilitante pour ce stage

Animation : Intervenant éducatif

Nombre de participants : 6 personnes maxi

Durée : 4 jours, soit 28 heures

INTRA

Cette formation peut être organisée dans votre établissement avec un tarif groupe.

PROGRAMME *Catalogue 2024*

▶ Le véhicule
- le vélo, le cyclo, le scooter, la voiturette
- les organes importants
- les éléments à vérifier et à entretenir

▶ La signalisation
- la signalisation lumineuse
- les panneaux de signalisation

▶ Les intersections et les priorités de passage
- les règles de priorité à vélo, à scooter, à pied, en voiturette
- le marquage au sol
- le positionnement sur la chaussée

▶ La sécurité routière
- les dangers : vitesse, téléphone, alcool et drogue (éthylotest), médicaments
- la visibilité (port du gilet jaune)
- les distances de sécurité, distances de freinage
- tenir compte de la météo
- les documents obligatoires (assurance, BSR et ASSR…)

▶ Les règles à respecter dans les transports en commun
- les règles de sécurité
- les règles de bonne conduite

▶ Se déplacer d'un point à un autre
- identifier le moyen le plus rapide et le plus sûr pour aller d'un point à un autre
- savoir lire un plan et se repérer
- préparer son trajet.